



favia

fondation de prévoyance de l'ordre des avocats de Genève et de leur personnel

**Favia, Fondation de prévoyance
de l'ordre des avocats de Genève
et de leur personnel**

INFO FAVIA 2012

NO 2

RAPPORT DE GESTION SUR L'ANNEE 2011

Activités de Favia et actualité de la prévoyance

L'actualité de la prévoyance aura été dominée par le rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale qui a été initié suite à la votation du 7 mars 2010 sur l'abaissement du taux de conversion, votation repoussée par plus de 70% des votants. Parmi les problèmes soulevés, un certain nombre peut modifier de manière prépondérante le fonctionnement de la prévoyance professionnelle.

On relèvera principalement la volonté du Conseil fédéral de limiter les retraits des avoirs de prévoyance dans le but d'accéder à la propriété. Le rapport constate que quelque 35'000 retraits ont lieu chaque année par des assurés souhaitant accéder à la propriété. Ce sont ainsi 2.6 milliards qui sortent du cercle de la prévoyance diminuant ainsi durablement les prestations qui seront versées à la retraite. Une étude de l'UBS montre que ce sont plutôt les « ménages-seuils », à bas revenus et au faible taux d'épargne, qui effectuent le plus souvent des retraits. Ainsi, selon une autre étude visant à analyser les effets de ces retraits, une partie des assurés qui ont utilisé leur prévoyance pour financer leur logement se trouve dans des difficultés les rendant tributaires des prestations complémentaires de l'AVS financées par les impôts.

Parmi les solutions envisagées et qui seront discutées au Parlement, on relève la possibilité d'interdire le retrait pour la part obligatoire de l'avoir de vieillesse (minimum LPP), la possibilité de versement partiel (éventuellement intégral) de la part surobligatoire ou le retrait uniquement de la part de l'avoir de vieillesse financée avant l'âge de 40 ans. Notons que la suppression de la possibilité de retrait anticipé pour l'accession à la propriété ne paraît pas être une option envisageable pour le Conseil fédéral.

Un autre point abordé est celui de rendre obligatoire la prévoyance professionnelle à tous les indépendants. Toutefois, le Conseil fédéral y renonce face aux difficultés et aux diverses possibilités offertes aux indépendants de se constituer leur prévoyance (par exemple constitution d'un 3e pilier, adhésion à l'institution supplétive ou, dans le cas des avocats, à l'institution de prévoyance de leur association professionnelle dont FAVIA est l'exemple typique).

De nombreux autres sujets font l'objet de ce rapport qu'il serait trop long de détailler ici. Mais il est certain que les discussions au Parlement seront vives et que les fondations de prévoyance devront dans un futur proche s'adapter à de nouvelles normes.

Au niveau de FAVIA, le Conseil s'est réuni à 4 reprises en 2011. Il a essentiellement assuré la gestion de la Fondation et suivi les résultats des gestionnaires de fortune qui ont fait face à une année difficile n'ayant pas tenu ses promesses. La performance de l'année accuse une perte de 2.65%. Malgré ce résultat mitigé, le Conseil de fondation a souhaité rémunérer les avoirs des assurés de 0.5%, taux favorable en comparaison de la rémunération de l'épargne auprès des établissements bancaires.

Le Conseil de fondation a dernièrement validé diverses modifications au règlement de prévoyance, incluant son adaptation aux nouvelles dispositions de l'AI prenant effet au 1^{er} janvier 2012. Ce nouveau règlement sera distribué en été aux Etudes et mis en ligne sur notre site internet à l'adresse www.favia.ch. Profitons encore pour rappeler que le nouveau règlement de liquidation partielle, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2011 et également consultable sur notre site internet.

Les organes de la Fondation

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il est composé de huit membres (quatre représentants les employeurs et quatre élus par les assurés/le Jeune Barreau).

Représentants employeurs <i>nommés par le Conseil de l'Ordre</i>	Représentants assurés <i>nommés par le Jeune Barreau ou les employés administratifs des Études</i>
Me Luc Hafner (Président)	Me Françoise Markarian (Jeune Barreau)
Me Afshin Salamian	Me Pierre Bydzovsky (Jeune Barreau)
Me Pietro Sansonetti	M. Jérôme Papinot (Employé administratif)
Me Anne Troillet-Maxwell	Mme Sylvianne Zeder-Aubert (Employée administrative)

Gérant administratif : Actuaires & Associés SA, Genève

M. Vincent Bucher (022 879 78 10)
Mme Ulda Francioso (022 879 78 14)

Global Custodian :
UBS SA, Genève et Zurich

Gérants de fortune :
Lombard, Odier & Cie, Genève
Bank Vontobel AG, Zurich
La Compagnie Benjamin de Rothschild, Genève

Expert en prévoyance professionnelle :
Pierre-Alain Ferréol

Organe de contrôle :
Ernst & Young SA, Genève

Nous accueillons deux nouveaux membres au Conseil de fondation en les personnes de Me Pierre Bydzovsky et de Mme Sylvianne Zeder-Aubert. Me Bydzovsky, avocat auprès de l'Étude Borel & Barbey, a été nommé par le Jeune Barreau. Mme Sylvianne Zeder-Aubert est clerc d'avocat auprès de l'Étude Waeber Membrez Bruchez Maugué. Elle a été nommée par le scrutin mené auprès des employés des Études affiliées en devançant de quelques voix Mme Jessica Brignolo, qui s'était également présentée et devient ainsi suppléante.

Les principaux chiffres

	31.12.2011 (mios de CHF)	31.12.2010 (mios de CHF)
Degré de couverture	90.5%	93.9%
Somme du bilan	140.65	137.70
Liquidités et placements monétaires	16.98	11.68
Obligations	58.10	52.21
Actions	40.15	40.35
Immobilier	9.31	8.30
Placements alternatifs	15.95	24.79
Divers	0.16	0.20
Compte de régularisation actif	0.17	0.17
Capitaux des assurés actifs	118.35	111.26
Capitaux des rentiers	27.09	26.80
Provisions techniques	4.38	3.21
Réserve de fluctuation de valeur(*)	0.00	0.00
Réserve de fluctuation de valeur en % des placements	0.0%	0.0%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	20.0%	20.0%
Découvert	-14.30	-8.68
Résultat net des placements	-3.89	2.73
Nombre d'assurés actifs	693	680
Nombre de bénéficiaires de rentes	67	61

(*) Selon les règles comptables (RPC26), les fonds libres ne peuvent être alimentés tant que l'objectif de réserve de fluctuation de valeur n'est pas atteint.

Commentaires sur les comptes annuels

Le bilan de la Fondation progresse d'environ CHF 3 millions à CHF 140.6 millions. Les avoirs des assurés actifs augmentent de CHF 7 millions et atteignent plus de CHF 118 millions. Les capitaux des rentiers restent stables et s'élèvent à CHF 27 millions auxquels s'ajoutent les provisions techniques de CHF 4.4 millions (+1.2 millions) qui sont essentiellement constitués par la réserve de longévité dont l'objectif consiste à financer les conséquences de l'augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires de rentes. Les capitaux des rentiers (y compris la réserve de longévité) représentent 21% des engagements totaux de la Fondation. Le rapport entre les capitaux des actifs et ceux des rentiers reste donc très favorable.

Les cotisations sont restées stables à CHF 11.38 millions (CHF 10.83 millions en 2010 soit +5.1%). Les rachats volontaires des assurés ont atteint CHF 4.79 millions (CHF 5.35 millions en 2010).

Les prestations versées sous forme de rentes se sont élevées en 2010 à CHF 2.52 millions contre CHF 2.37 millions l'année précédente, soit une progression de 6.3%. De leur côté, les prestations en capital sont restées très stables et représentent CHF 2.01 millions contre CHF 1.96 millions en 2010.

On relèvera que les primes payées à notre assureur (AXA Winterthur) sont demeurées au niveau atteint en 2010 soit CHF 1.18 million après déduction de la participation aux excédents.

En terme de revenus des placements, 2011 a été particulièrement décevante. Les pertes nettes s'élèvent à CHF 3.89 millions contre un gain de CHF 2.73 millions en 2010. Les différents types de placements ont eu des comportements très disparates. Ainsi, les obligations suisses (CHF +1.73 million) et les placements immobiliers (CHF +0.45 million) se sont bien comportés alors que les obligations étrangères (CHF -1.19 million), les actions (CHF -3.26 millions) ainsi que les placements alternatifs (CHF -1.34 million) ont accusé des pertes qui ont pesé lourd sur le résultat final de l'année.

La diminution du degré de couverture reste contenue puisqu'il passe de 93.9% à 90.5%. Le Conseil de fondation a maintenu les mesures d'assainissement menées en 2010. Enfin, rappelons que tout assuré qui prend sa retraite ou tout salarié qui change d'employeur bénéficie de l'intégralité de sa prestation.

Les effectifs des actifs sont restés remarquablement stables puisque la Fondation assure 693 actifs (680 en 2010 soit une augmentation de 2%), les rentiers voyant leur effectif augmenter de 6 nouveaux retraités (51 à fin 2011 contre 45 une année plus tôt).

Les bases statistiques sur lesquelles reposent les capitaux des rentiers sont devenues obsolètes avec la publication de nouvelles bases techniques reposant sur une population plus récente. Le Conseil de fondation se penchera lors d'une prochaine séance sur l'opportunité d'adopter ces bases plus récentes qui prévoient un allongement non négligeable de l'espérance de vie.

Commentaires sur la gestion du portefeuille

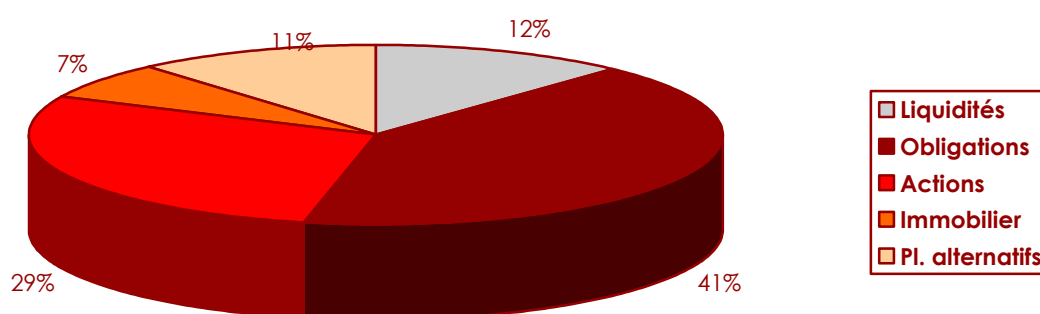
Après un premier semestre 2011 caractérisé par une relative tenue des marchés, interrompue temporairement en mars par le choc lié au tsunami ayant frappé le Japon, les incertitudes liées à la crise de la dette souveraine en Europe ont finalement déclenché un mouvement de panique à partir de la fin juillet 2011, conduisant à une violente correction des marchés d'actions en août 2011. Cette correction a touché toutes les classes d'actifs risquées (actions, crédit, matières premières...) et toutes les régions (développées et émergentes). Seuls les emprunts d'État ont véritablement joué leur rôle de valeurs refuges, et ce en dépit des inquiétudes liées au surendettement des états et à leurs dégradations successives par les agences de notation. L'année 2011 restera donc un mauvais cru en matière de performances boursières.

Sur le front des monnaies, l'intervention de la Banque Nationale Suisse début septembre 2011 a permis de stopper la progression du franc suisse face à la majorité des monnaies étrangères et de remettre le franc suisse à un niveau soutenable pour les entreprises exportatrices en Suisse. Ce mouvement a également été favorable aux portefeuilles détenant des actifs en monnaies étrangères qui ont profité d'une réappréciation des actifs en dollars ou en euros de l'ordre de 15%.

Au final les principaux indices de la prévoyance professionnelle (LPP) terminent l'année en ordre dispersé, avec des performances s'échelonnant entre -4% et +2% en fonction du pourcentage investi en actions.

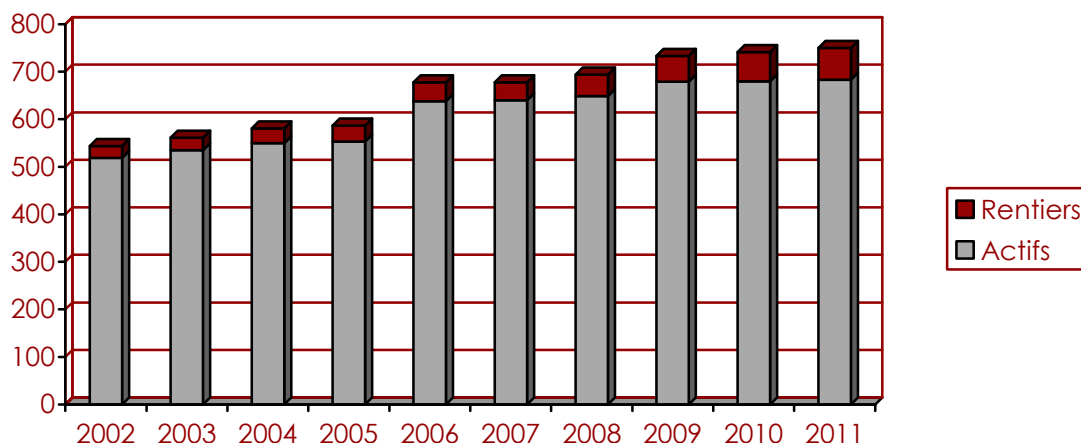
Dans ce contexte, la performance consolidée de l'ensemble des gestionnaires de la Fondation s'est élevée à -2.65%.

La structure des placements au 31 décembre 2011 était la suivante :



La fortune est placée conformément à l'allocation stratégique décidée par le Conseil de fondation.

Effectifs



L'effectif affilié à FAVIA a connu un exercice de stabilité. Le nombre d'actifs a légèrement augmenté avec 693 assurés. Le nombre de bénéficiaires de prestations a progressé de 6 nouvelles rentes. Au niveau des Études, la stabilité est également remarquable puisque Favia compte 133 Études affiliées (contre 131 en 2010). Rappelons que dans le cas de désaffiliation d'un indépendant, comme en cas de désaffiliation d'une Étude assurant ses salariés, le déficit a été imputé sur la prestation de sortie effectivement versée, conformément au règlement de liquidation partielle.

Conclusion

Malgré une année décevante, le Conseil de fondation a souhaité maintenir une rémunération de l'épargne, l'impact sur le degré de couverture étant très mesuré. Toutefois, nous souhaitons que 2012 apporte enfin des résultats permettant à la Fondation de recouvrer un degré de couverture plus adéquat.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous prions de croire, chers(chères) Assuré(e)s, à nos salutations distinguées.

Le Conseil de fondation

Me Luc Hafner

M. Jérôme Papinot